


SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

 **Courriel à reclamation@planmajor.ca**
Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la

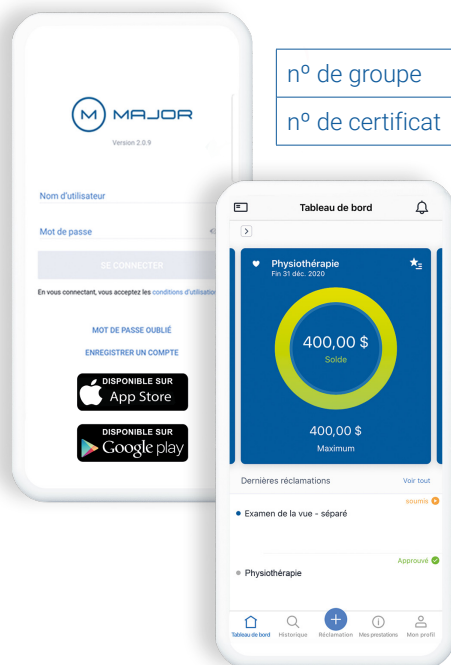
 **Directement chez le dentiste**
Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

 **Application mobile ou portail web**
Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom complet, matricule étudiant (DA) et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

Les réclamations seront traitées à la fin de la période de modifications et de désistement. Le délai de traitement habituel est de 6 jours ouvrables suivant la réception.

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB



n° de groupe	57371
n° de certificat	matricule étudiant

Téléchargez **Major Mobile** ou inscrivez-vous sur le **portail web**

- ✓ Réclamez en ligne
- ✓ Recevez vos relevés de prestations
- ✓ Consultez l'historique des réclamations

LE RABAIS- RÉSEAU

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

Groupe visuel Iris

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de prescription

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de soleil de prescription

250\$ de rabais sur la correction de la vision au laser

Centres Dentaires Lapointe

10% de rabais sur les traitements offerts jusqu'à concurrence de 500\$

Énergie Cardio

80\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Le Déterminé*

Nautilus Plus

75\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Boomerang*

Clinique de Psychologie Québec

10% de rabais sur la première rencontre

Yoga Fitness

Abonnement à la plateforme en ligne pour seulement **17\$/mois**

Pharmacie Hazboun Menhem

Livraison gratuite par Xpresspost des médicaments partout au Québec



Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.

Consultez notre site internet pour d'autres rabais !

CONTACTEZ-NOUS

planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca

1 877.976.2567



Pensez à recycler avant de jeter



Plan Major
On parle vrai.

planmajor.ca
1 877.976.2567

AGECR |
**Association générale
des étudiants du Collège
de Rosemont**

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Régime d'assurance collective
complémentaire | **2021-2022**



PÉRIODE DE
COUVERTURE

1er septembre 2021

au 31 août 2022

Période de couverture complète si vous êtes étudiant-e à la session d'automne et d'hiver. Pour l'activation du régime, tous les frais institutionnels doivent être acquittés

NUMÉROS IMPORTANTS

Numéro de certificat		matricule étudiant (DA)
Numéro de groupe-santé et dentaire		57371
Numéro de groupe-accident		SRG 9140579-025
Numéro de groupe-voyage		9426277-030
ID numérique-cabinet dentaire		TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

VISITEZ planmajor.ca

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR VOTRE RÉGIME

COTISATION

Les cotisations sont facturées à même votre facture institutionnelle et doivent être acquittées avant de pouvoir recevoir un remboursement.

Les cotisations incluent, si applicables, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime.

SANTÉ COMPLÉMENTAIRE, DENTAIRE, ACCIDENT, VOYAGE ET PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Automne – 5 mois
1er septembre au 31 janvier **41\$**

Hiver – 7 mois
1er février au 31 août **41\$**

Total annuel **82\$**

Ajout de personnes à charge **82\$** / personne
Même couverture que l'assuré-e

Pendant la période de modifications, vous pouvez faire l'ajout de personnes à charge (enfant(s) et/ou conjoint-e). Il suffit de compléter le formulaire disponible sur notre site internet et d'effectuer le paiement de la cotisation pour chaque personne.

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Il est possible de coordonner votre régime avec celui de votre employeur, votre conjoint-e et vos parents. Renseignez-vous!

Les couvertures de votre régime sont offertes par:

Santé/dentaire: Humania Assurance

Accident: AIG du Canada

Voyage: AIG du Canada



VOTRE COUVERTURE

Veillez prendre note que le régime n'inclut pas d'assurance médicaments.

SOINS DE SANTÉ | HUMANIA ASSURANCE 57371

Soins paramédicaux et oculaires : maximum global de 750\$ / couverture

Acupuncteur-trice Chiropraticien-ne Massothérapeute* Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	30\$ / visite max. combiné 660\$ / couverture	
Psychologue Sexologue Travailleur social	50\$ / visite max. combiné 500\$ / couverture	
Examen de la vue	50\$ / 12 mois consécutifs	
Lunettes de prescription	100% des frais, max. 125\$ / 24 mois consécutifs	max. combiné 125\$ / couverture
Lentilles cornéennes	50% des frais, max. 75\$ / 24 mois consécutifs	

Frais complémentaires : maximum global de 750\$ / couverture

Auto-injecteur (épipen)	80% des frais, max. 200\$ / couverture
Contraceptif oraux et anti-dépresseur (2e payeur)	100% des frais
Ambulance (par voie terrestre)	100% des frais
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternité)	80% des frais, max. 250\$ / couverture
Autres frais complémentaires	Détails de la couverture sur notre site internet

* Recommandation médicale requise

SOINS DENTAIRES | HUMANIA ASSURANCE 57371

Maximum global dentaire de 750\$ / couverture

Nettoyage	75% des frais	
Examen* Radiographie*	70% des frais	
Traitement des gencives Traitement de canal Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Plombage ¹	75% des frais	max. combiné 350\$ / couverture

* La fréquence des examens buccaux complets et des radiographies sont 1/12 mois consécutifs.

¹ Les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures.

COUVERTURE ACCIDENT | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA SRG 9140579-025

Physiothérapeute	100% des frais, max. 300\$ / accident	max. global 10 000\$ / accident
Chiropraticien-ne	100% des frais, max. 300\$ / accident	
Chambre semi-privée	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	
Ambulance	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	
Services infirmiers privés	50\$ / heure, max. 5 000\$ / accident	
Fournitures médicales	Détails de la couverture sur notre site internet	
Soins dentaires	100% des frais, max. 1 000\$ / accident	
Service d'un professeur qualifié (reconnu par le ministère de l'Éducation)	20\$ / heure, max. 300\$ / accident	
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	50% des frais, max. 500\$ / session	
Prestation en cas de décès, paralysie et/ou mutilation	Prestations pouvant aller jusqu'à 20 000\$	

COUVERTURE VOYAGE | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA 9426277-030

Urgences médicales à l'étranger	jusqu'à 5 000 000\$	Consultez le Passeport Voyage
Durée du voyage hors province de résidence	max. 180 jours consécutifs	

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un professionnel reconnu. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

LA FRACTURE

NOUVEAU

En cas de fracture subie à la suite d'un accident, vous pourriez recevoir un montant correspondant au type de fracture énuméré ici-bas. Pour toute fracture non mentionnée, un montant de 150 \$ vous sera versé.

Crâne Colonne vertébrale Hanche Bassin Fémur	1 000\$ / couverture	Larynx Omoplate Humérus Rotule Tibia	Trachée Sternum Côte Péroné	300\$ / couverture
--	-----------------------------	--	--------------------------------------	---------------------------

Ces indemnités ne sont pas cumulatives, en cas de fractures multiples, il vous sera versé l'indemnité pour la fracture donnant droit au montant le plus élevé. La fracture est incluse dans votre couverture santé complémentaire.

MODIFICATIONS DE COUVERTURE

Lors de la période de modifications, il est possible de vous désister de l'assurance et d'ajouter des personnes à charge. Vous ne pourrez pas vous retirer de votre régime à l'hiver si vous l'avez conservé à l'automne.

Périodes de désistement et de modifications

Étudiant-e inscrit-e à l'automne | **27 août** → **20 sept.**

Nouvel-le étudiant-e inscrit-e à l'hiver | **27 janvier** → **20 février**

Adhésion et procédure de désistement

L'inscription au régime est automatique. Il est possible de se retirer du régime durant la période de désistement directement sur notre site internet. Le retrait doit être effectué au début de chaque année académique et il n'est pas possible de se retirer partiellement du régime.

Dans le cas d'un désistement, Plan Major remboursera votre cotisation au régime dans les deux semaines suivant la fin de la période de désistement.

FORMATION CONTINUE OU RÉGULIÈRE?

Le régime complémentaire est offert à tous les étudiant-e-s de la formation régulière et continue. Certaines modalités peuvent différer entre les deux types de formations. Consultez notre site internet pour tous les détails.

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir de l'assistance et de l'information diversifiée. Ainsi, vous pouvez recevoir du **soutien psychologique**, ou encore des conseils pour votre santé et votre organisation budgétaire.

Inscrivez-vous au portail web et téléchargez l'application mobile pour avoir accès aux consultations, à un centre de documentation, à des conseils et bien plus ! Plus de détails sur planmajor.ca

